



Systeme de fermeture de Fenêtre de cuisine cassé

Par **Lolotte42**, le **20/08/2013** à **21:29**

[fluo]bonjour[/fluo]

Nous venons d'emménager dans une maison. La poignée de la fenêtre de la cuisine est cassée, on ne peut donc plus la fermer après ouverture (à moins d'être 2 et qu'une personne pousse de l'extérieur et que l'autre verrouille de l'intérieur). Le propriétaire semble ne pas retrouver ce modèle de poignée car système ancien et s'il l'on met une autre poignée il faut à priori changer tout le système de fermeture. Le propriétaire nous dit donc de ne pas utiliser cette fenêtre!!! Il ne veut pas changer tout le système. Or dans une cuisine, la fenêtre est souvent ouverte. On peut effectivement fermer le volet tous les soirs. Mais en cas d'intrusion, l'assurance pourra facilement prouver que le fenètre ne fermait pas. Que faire? Peut-on obliger le propriétaire à réparer cela de façon à pouvoir ouvrir et fermer cette fenètre??? Merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **21/08/2013** à **08:19**

Bonjour,

Cette poignée était-elle cassée à votre entrée dans les lieux ? Est-ce indiqué sur l'état des lieux ?

Si oui, le bailleur vous devant un logement en bon état de réparation, il doit faire le nécessaire. Vous pouvez lui envoyer une LRAR de mise en demeure de procéder aux réparations sous un mois (par exemple) sans quoi vous saisirez le tribunal d'instance pour une injonction de faire avec si possible astreinte journalière.

Par **Lolotte42**, le **21/08/2013** à **09:34**

Bonjour, centre poignée était cassée avant notre arrivée. N'y a-t-il pas un moyen moins excessif pour faire réparer cette poignée? Est-ce que le propriétaire a le droit de nous dire simplement de ne pas utiliser cette fenêtre ou doit-il obligatoirement remettre en état la fenêtre pour une utilisation normale????

Que signifie "injonction de faire avec si possible astreinte journalière"??

Merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **21/08/2013** à **12:03**

[citation]N'y a-t-il pas un moyen moins excessif pour faire réparer cette poignée?[/citation]

Euh, lequel ????

Si le bailleur ne veut pas le faire à l'amiable, quel moyen voyez-vous à part le faire vous-même et à vos frais ????